

TAXE D'APPRENTISSAGE 2021

POURQUOI VERSER VOTRE TAXE À L'INSTITUT LIMAYRAC

Notre objectif : **former des professionnels** aptes à décrypter le monde actuel et à **s'adapter aux exigences des entreprises**. L'Institut Limayrac contribue au rapprochement entre les étudiants et les entreprises à travers l'**intervention de professionnels** au sein des formations, la mise en place de stages, de contrats d'apprentissage et de contrats de professionnalisation.

Notre offre de formation est accessible à toutes les étapes de la vie via la formation initiale, la formation continue des professionnels et la validation des acquis de l'expérience (VAE), dispensées selon des cursus classiques et en alternance.

En nous versant une partie de votre Taxe d'Apprentissage, vous apportez une aide précieuse au développement de programmes pédagogiques innovants, construits autour de nos valeurs : **accueillir, écouter et comprendre, accompagner, espérer et insérer.**

DES LIENS FORTS AVEC LES ENTREPRISES

En tant qu'entreprise partenaire, vous pouvez :

- Déposer vos offres d'emplois, de stages et d'alternance pour répondre à vos besoins de recrutement.
- Rencontrer les futurs diplômés aux forums ou lors de manifestations spécifiques.
- Participer à la vie de nos formations et transmettre votre expertise professionnelle : interventions, jurys de soutenances, accompagnement d'étudiants...
- Encadrez avec nous nos stagiaires et étudiants en apprentissage.
- Communiquer sur votre marque employeur, présentez votre activité et vos métiers auprès de nos étudiants et de nos diplômés.

L'ALTERNANCE VALORISÉE

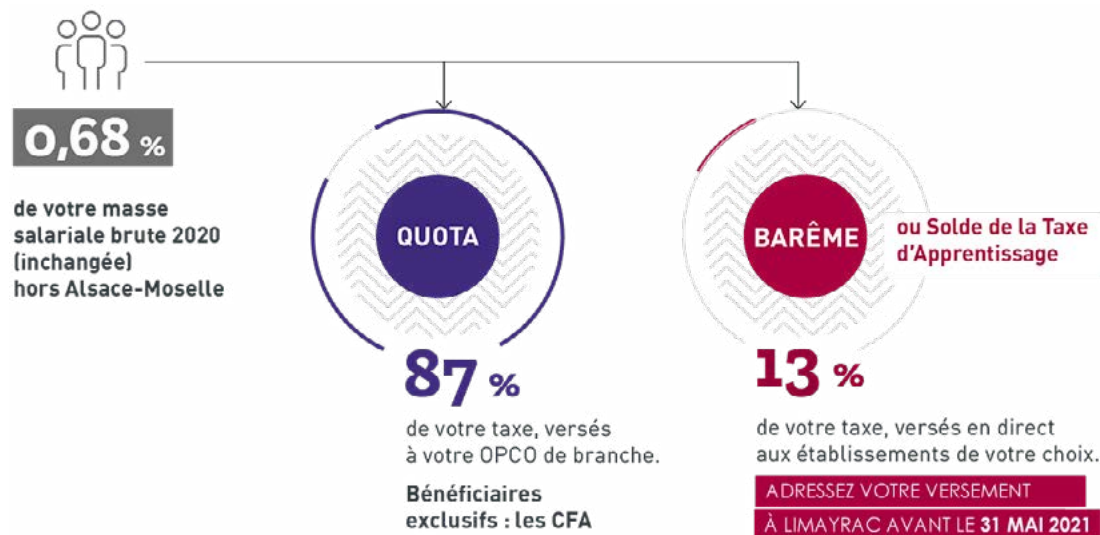
Cette année, **180 étudiants** effectuent leur année en alternance au sein de vos entreprises. A la sortie, les **taux d'insertion professionnelle** sont particulièrement élevés, **95%** en moyenne à 6 mois.

Grâce à votre taxe d'apprentissage, vous soutenez la formation de **vos futurs collaborateurs** en leur faisant bénéficier d'équipements pédagogiques toujours plus **adaptés aux réalités professionnelles** et aux enjeux contemporains de vos entreprises.

COMMENT SE DÉCOUPE LA TAXE D'APPRENTISSAGE EN 2021 ?

En 2021, la taxe d'apprentissage sera égale à 0,68% de la Masse Salariale, cette somme sera divisée en deux parties dont une appelée « solde de la taxe d'apprentissage » qui correspond à 13% de votre TA et que vous pouvez verser à l'établissement de votre choix **avant le 31 mai 2021**.

RÉPARTITION DE LA TAXE D'APPRENTISSAGE 2021



L'Institut Limayrac est habilité à percevoir les 13%

Code UAI : 0311177L

N° Siret : 77 694 486 000 019

> Modalité de versement

Par chèque :

Destinataire : INSITUT LIMAYRAC

Ordre : Service comptabilité

Adresse : 50 rue de Limayrac BP 45204 - 31079 Toulouse Cedex 5

Par virement bancaire :

IBAN : FR76 1005 7195 5200 0426 4380 148

BIC : CMCIFRPP

Dans l'ordre de virement, précisez « Taxe apprentissage 2021 ».

Important : Afin de pouvoir vous identifier et vous transmettre un reçu libératoire à réception de votre versement, il est indispensable de nous retourner le bordereau de versement ci-joint par courrier ou par mail TA2021@limayrac.fr.



> Vous avez des questions ?

Contact : Nicolas GOURMEL - Chargé des Relations Entreprises
nicolas.gourmet@limayrac.fr - 05 61 36 08 29